

1. Dans quelles stratégies de développement s'inscrit l'action?

Avant d'envisager toute action dans le secteur de l'eau potable, il est primordial de **s'intéresser aux cadres et stratégies pour le développement du secteur**, au niveau national d'une part et au niveau local d'autre part.

Prendre en compte le cadre sectoriel national...

Dans tout pays, le secteur de l'eau dispose d'un cadre juridique et d'un cadre stratégique auxquels toute action doit impérativement se conformer. Si un projet doit évidemment respecter le cadre juridique du secteur de l'eau, il doit aussi prendre en compte la stratégie nationale qui vise à **assurer la cohérence de l'ensemble des actions menées** dans le secteur. Il convient donc de prendre connaissance des documents de référence du cadre sectoriel, tels que : Code de l'Eau, stratégie sectorielle¹, documents de programmation nationale, des manuels de procédures pour les projets eau, etc.

La cadre sectoriel définit généralement :

- Le rôle des différents acteurs du service de l'eau (notamment le maître d'ouvrage)
- Les normes ou recommandations de dimensionnement des équipements (par ex. le nombre d'usagers par type de points d'eau)
- Les modèles d'équipements recommandés² (pour les pompes manuelles par exemple, de nombreux pays ont fait le choix de 2 ou 3 modèles de pompes à partir desquels ils ont mis en place les réseaux de distribution de pièces détachées correspondant)
- Le niveau de contribution des bénéficiaires dans la réalisation du projet.
- Les règles à suivre pour calculer le coût de revient du futur service de l'eau.
- Les modes de gestion du service de l'eau autorisés.

¹ Pour certains pays, celle-ci est incluse dans un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

² Voir question n°11

- Les modalités de suivi et de compte rendu auprès du maître d'ouvrage, de l'administration de l'eau, d'un éventuel organisme national chargé de la régulation du service, etc.

... et s'inscrire dans la stratégie locale

Le plus souvent, les collectivités locales ont la responsabilité des initiatives et des travaux qui peuvent être menés sur leur territoire et pour le bénéfice de leurs administrés.

A ce titre, de nombreuses collectivités disposent de **Plans de Développement Locaux** qui définissent leurs priorités par secteur. Toute action dans le domaine de l'eau potable doit tenir compte de ces priorités : au minimum, les autorités locales doivent être consultées sur l'opportunité de l'action envisagée.

En l'absence de cadre de planification locale, ou en raison de leur faiblesse, en préalable à toute action, il est utile **d'accompagner les collectivités dans la formulation d'une stratégie spécifique** en matière d'eau potable et d'assainissement.³

Agir en cohérence avec les autres interventions

Bien s'informer sur les projets d'accès à l'eau récents, en cours ou prévus dans la zone est important. Cela permet :

- d'améliorer la cohérence globale des actions
- de tirer des enseignements des projets passés (ce qui marche et ce qui ne marche pas)
- d'envisager d'intégrer l'action dans un programme plus large, et ainsi de réaliser des économies d'échelle (par exemple, une seule campagne de forages pour plusieurs localités)

Ces informations sont généralement disponibles auprès des autorités locales et nationales.

³ Voir question n°9

Infos : Quelques outils de planification locale Eau et assainissement:

- Au Sénégal, les programmes locaux d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) sont présentés et disponibles sur le site web du PEPAM : www.pepam.gouv.sn
- Au Burkina Faso, la Direction Générale des Ressources en Eau propose un [guide pour l'élaboration des Plans Communaux pour le Développement de l'Eau et de l'Assainissement](#) (PCD-AEPA).

Infos : Retrouver des informations sur les cadres et stratégies de développement du secteur au niveau national :

De nombreuses autorités nationales disposent de sites web regroupant de nombreuses informations, notamment des **guides spécifiques** pour la réalisation de projets hydrauliques sur leur territoire.

Les pages web pays du pS-Eau incluent des liens vers les documents de référence du cadre sectoriel de quelques pays.

<i>Pays</i>	<i>Site web de l'autorité nationale hydraulique</i>	<i>Guide des projets hydrauliques (éditeur)</i>	<i>Pages pays du pS-Eau</i>
Bénin	www.eaubenin.bj		www.pseau.org/benin
Burkina Faso	www.eauburkina.org		www.pseau.org/burkina
Haïti	www.dinepa.gouv.ht	Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural - Directives opérationnelles (SNEP)	www.pseau.org/haïti
Madagascar	www.mineau.gov.mg	Manuel de procédures pour la mise en place des projets Eau et Assainissement (Ministère de l'Eau)	www.pseau.org/madagascar
Mali	www.dnh-mali.org	Guide méthodologique des projets d'alimentation en eau potable pour les collectivités territoriales (DNH)	www.pseau.org/mali
Maroc	www.onep.ma		
Niger	www.hydraulique.ne	Guide des services d'alimentation en eau potable (République du Niger)	www.pseau.org/niger
Sénégal	www.pepam.gouv.sn	Manuel des projets d'eau potable en milieu rural (PEPAM)	www.pseau.org/senegal

Infos : Cartographie des actions menées par la coopération décentralisée et non gouvernementale dans votre zone d'intervention : www.pseau.org/actions

Recommandations :

Travailler étroitement avec les services déconcentrés de l'Etat :

Il est indispensable de consulter les services techniques déconcentrés de l'Etat de la zone concernée (ex. direction régionale de l'hydraulique) avant d'engager une action : leur implication sera souvent un gage d'intégration du projet dans la stratégie sectorielle. Au près de ceux-ci peuvent être obtenus les documents relatifs au cadre et aux stratégies sectorielles, une liste des projets menés sur la zone, mais aussi d'autres informations qui seront utiles à la conception du projet : inventaires des points d'eau, annuaire des bureaux d'études et entreprises du secteur, etc. Enfin, il sera important de les maintenir informés des réalisations du projet afin qu'ils puissent en tenir compte dans la planification des besoins.

Pour aller plus loin...

Les livres bleus, édités par le Secrétariat International de l'Eau, donnent un résumé de la politique nationale de l'eau pour quelques pays : www.sie-isw.org/fr/plaidoyers/livres-bleus

Le pS-Eau propose un guide méthodologique pour conduire le processus de stratégie municipale pour l'amélioration des services d'eau et d'assainissement : [Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement \(Guide SMC n°1\)](#), pS-Eau, PDM, 2012.